Collectif les voisins directs Mme Vanessa FARO

Mme Emeline MEILHA Mme Soumia ZAHIR la présidente de région Carole DELGA

Copies : Anne-Sophie Fedon, *free*

 Préfecture et sous-préfecture de l’Ariège

 Parc Naturel régional des Pyrénées Ariégeoises

 Pierre Lehimas, DREAL

 Mairie de Sainte-Croix-Volvestre

Objet : installation d’un pylône de téléphonie au lieu-dit *La Besseto,* Sainte-Croix-Volvestre 09230

 Sainte-Croix-Volvestre, le 06/09/2020

Nous vous remercions de l’attention que vous nous avez portée et vous remercions également de nous avoir transmis ce courrier même si nous regrettons qu’une fois encore l’opérateur *free* nous tienne à l’écart de toute discussion. Une copie au collectif aurait en effet été la bienvenue.

**Nous joignons donc une copie de ce courrier à Mme Anne-Sophie Fedon en espérant qu’elle en prenne connaissance.**

Nos voix ne sont pas prises en compte, dommage, car les opérateurs continuent d’installer des antennes selon le programme « Zones Blanches » de 2018, antennes qui diffusent des micro-ondes pulsées dans l’environnent à des normes jusque 61 Volts/mètre. Or, les études ont déjà montré leur impact sur l’homme et le vivant. Comment peut-on ignorer la résolution 1815 du conseil de l’Europe conseillant de ne pas exposer la population à plus de 0,6 Volt/mètre, les tumeurs enfantines de St Cyr l’école, Villeneuve de la Raho, Ruitz, Lyon, les fonds coupés des chercheurs Alain Privat et Madeleine Bastide dont les recherches, mandatées par les opérateurs, se sont vues arrêtées car elles montraient que ces micro-ondes sont un danger. L’OMS s’est-elle trompée en classant, comme le plomb, ces champs électromagnétiques en catégorie 2B, cancérogènes probables ? Est-il possible d’ignorer les avertissements d’Annie Sasco, médecin épidémiologiste ayant travaillé pendant 22 ans au Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) ainsi qu’à l’Organisation Mondiale de la Santé (OMS) à Lyon et qui montre à travers son parcours de recherche le mépris du principe de précaution que les autorités françaises et mondiales manifestent dans ce domaine ? Est-ce parce qu’elle porte préjudice aux bénéfices financiers des entreprises ?

**Mais qu’importe puisque l’ICNIRP décide des normes et les états suivent. Le principe de précaution est bafoué, tout cela est une affaire d’argent.**

**Tout aussi grave, la démocratie également est bafouée.**

Nous tenons à nouveau à préciser que, quoiqu’en dise *free* dans son courrier, il n’y a jamais eu de concertation avec les habitants du secteur à aucun niveau. Pour rappel, une vague information a été faite par la commune de Sainte-Croix qui a affiché le dossier réalisé par *free* sur le panneau devant la mairie. A aucun moment, monsieur le maire n’a jugé opportun de réunir ses administrés avant de donner son accord pour les travaux. Il ne s’agit pourtant pas d’installer un banc sur la place du village mais un pylône de 48 mètres de hauteur comportant plusieurs antennes ! Et que dire des citoyens résidant sur des communes limitrophes et qui vont devoir supporter la présence de ce pylône sans en avoir été avertis ? Il est également tout à fait scandaleux que des membres du collectif n’aient jamais été conviés aux réunions qui se sont tenues (à notre demande !) en présence de M. le sous-préfet de l’Ariège auxquelles l’opérateur, entre autres, a participé. Nous n’avons été reçus par M. le sous-préfet qu’après avoir bloqué l’accès au site lors du démarrage des travaux. Certes, il nous a écoutés, peut-être même entendus, mais aucun compromis n’a jamais été réellement proposé ni étudié.

Pourtant, nous restons persuadés que des alternatives sont possibles. Les habitants se plaignent d’un débit Internet trop lent ou quasiment inexistant. Cela pourrait être facilement résolu avec des installations filaires ADSL appropriées. Qui plus est la fin du déploiement de la fibre a été promis pour fin 2025 en Ariège et 2022 en Haute-Garonne. Quant à la téléphonie, les habitants ne peuvent-ils pas utiliser leur téléphone fixe lorsqu’ils sont à leur domicile ? Et même s’ils ont besoin d’un téléphone portable pour pouvoir appeler depuis leur jardin, nous restons persuadés qu’un tel pylône n’est pas nécessaire !

Quant à la question de la 5G, même s’il est probable que l’Ariège ne sera pas un des premiers départements à être couvert, le maillage mis en place incluant ce pylône permettra bien sûr à moyen terme l’utilisation de cette technologie.

L’opérateur dit respecter la loi mais peut-on aller jusqu’à parler « de règles de l’art » alors que les citoyens sont ignorés ?

Nous réitérons donc notre opposition à ce projet certes légal mais aux procédés anti-démocratiques, projet en outre complètement inadapté et contraire à toute vision à long terme de l’avenir de ce territoire rural encore un peu protégé de la folie consumériste et apprécié pour cela aussi de ses habitants et des touristes qui s’y rendent.

Et pour finir, **devons-nous à ce point mépriser notre environnement ?** Notre département qualifié « d’idéal » par le guide du Routard et très prisé par les adeptes du tourisme « vert », en particulier cette année, devrait plutôt avoir à cœur de préserver ses atouts plutôt que de dégrader un environnement encore préservé mais fragile. Nous joignons à ce propos la lettre du Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises adressée à free ainsi que l’étude paysagère qu’ils ont réalisée, ainsi qu’un message de M. Pierre LEHIMAS de la DREAL. Nous regrettons que ces acteurs majeurs n’aient pas leur mot à dire dans ce genre de décisions.

**Nous redemandons donc à *free* de répondre à la demande du Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariègeoises (PNR) concernant la compatibilité de ce projet avec la charte du Parc.**

Si « le temps nécessaire au dialogue » se situait avant que les décisions ne soient prises, cela permettrait certainement aux opérateurs de faire des économies et d’éviter des « pénalités » de retard.

Il est bien regrettable que les nombreux collectifs de citoyens, qui ne sont pas forcément opposés à la téléphonie mobile mais déterminés à se faire entendre, soient traités de la sorte et donc parfois forcés à devenir « virulents ». Nous précisons pourtant que, malgré ce qualificatif employé par Anne-Sophie Fedon, nos actions ont été dénuées de toute violence jusqu’à présent. Par contre, ignorer la voix de citoyens préoccupés par des sujets qui soulèvent de nombreux problèmes des points de vue sanitaire, démocratique et environnemental constitue à nos yeux une violence bien plus grande !

**Nous avons le droit, en tant que citoyen et selon la Charte de l’Environnement de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé, et non dans un environnement irradié.**

Nous ferons tout pour garder nos enfants, notre faune, nos aînés, en bonne santé, dans cet écrin de nature, là où nous avons choisi de vivre, au sein du Parc Régional des Pyrénées Ariégeoises.

**Nous comptons sur votre compréhension et vous demandons de mettre tout en œuvre afin de suspendre ce projet néfaste.**

Veuillez recevoir, Mesdames, l’expression de nos sincères salutations,

le collectif « les voisins directs »

en PJ : lettre du PNR à free et étude paysagère message de Pierre LEHIMAS de la DREAL